

Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye



Bonjour !

Le site internet de Saint-Laurent a été mis en place en 2012. Aujourd'hui il a fait peau neuve, a été toiletté, modifié et amélioré grâce à la nouvelle plateforme proposée par la Région Bourgogne Franche-Comté et l'aide de plusieurs conseillers municipaux. Nous vous le présentons aujourd'hui sous sa nouvelle forme, toujours à la même adresse :

<https://commune-de-saint-laurent-l-abbaye.fr/>

Nous vous encourageons à vous promener et à voyager dans les différentes rubriques proposées. La phase "ultime" de cette étape est la publication du nouveau numéro de "Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye" que vous venez de découvrir dans vos boîtes à lettres. Nous voulons qu'il soit un trait d'union entre nous, connecté ou non, et que vous nous fassiez part de vos remarques.

Le Maire, Jean FOURNIER

Informations...

Ouvertures/Fermetures durant l'été

Mairie

Fermée du 8 au 26 août

Une permanence sera assurée en mairie le jeudi matin

En cas de besoin vous pouvez contacter le maire ou ses adjoints :

- Jean Fournier : 06 07 28 02 49
- André Szymanski : 06 99 88 25 91
- Michèle Charvet : 03 86 26 18 15
- J-Jacques Bertin : 07 68 13 82 63



La Poste

Fermée du 8 au 19 août

L'agence la plus proche est celle de Pouilly-sur-Loire (32 rue Waldeck Rousseau)



Eau potable



Vous venez, le 7 juillet, de recevoir la facture annuelle d'eau potable... à payer le jour même !

Sachez qu'il s'agit d'une erreur, vous disposez d'un délai de 6 semaines pour la régler, soit au plus tard le 18 août.

Ecole

Le Conseil municipal a voté favorablement la reconduction du poste d'aide scolaire pour l'école de notre village. La demande a été effectuée auprès de l'Agence Pôle Emploi de Cosne. Réponse début août.

Sécheresse : usage restreint de l'eau et interdiction des feux



Devant l'état de sécheresse dans le département de la Nièvre, le préfet appelle les usagers à **une gestion parcimonieuse de la ressource en eau**, qu'elle provienne d'un point de prélèvement privé ou d'un réseau public de distribution.

Rappel de quelques gestes simples pour économiser l'eau :

- Limiter l'usage d'eau pour agrément : pas de lavage d'allées, de terrasses, de voitures, etc.
- Faire tourner les machines à laver le linge ou la vaisselle que lorsqu'elles sont pleines,

- Au jardin : arroser, que si cela est nécessaire, avant 9h00 ou après 18h00, quand l'évaporation est moins forte ; pailler les pieds des plantes, opter pour des tuyaux goutte-à-goutte ou suintants, etc.

Nous rappelons également l'**interdiction permanente de brûler des déchets verts** (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre... Pensez au paillage et à la déchèterie pour les évacuer !

Vigilance covid : Communiqué de la Préfecture de la Nièvre 30/06/22

La circulation virale est forte avec un taux de reproduction dans la Nièvre de 1,41 et un taux d'incidence de 449 cas pour 100 000 habitants, en hausse de 50 % sur sept jours. L'impact de l'épidémie sur les services hospitaliers reste faible à ce stade mais une recrudescence de l'épidémie pourrait mettre en difficulté les établissements hospitaliers déjà confrontés à des tensions.

La situation sanitaire nécessite donc une vigilance particulière de la part de tous. Afin de limiter la reprise épidémique et son impact sur le système de santé, il est essentiel de respecter les consignes suivantes :

- *Se laver fréquemment les mains*
- *Aérer régulièrement les espaces clos*
- *Porter un masque dans les lieux de promiscuité, les espaces clos et en particulier les transports en commun en période d'affluence*
- *Se tester dès les premiers symptômes et s'isoler immédiatement en cas de positivité.*

Ces mesures sont des recommandations, elles n'ont pas de caractère obligatoire. Elles font appel à la responsabilité de tous.

Les personnes âgées de plus de 60 ans et les publics fragiles doivent bénéficier de la deuxième dose de rappel (quatrième injection) pour limiter la diffusion du virus et le développement de formes graves.

Nouvelles des projets en cours...

Sécurisation de la traversée du village

Les traversées routières de la commune sur les principales voies départementales, D4 et D153, génèrent des nuisances (bruit et pollution) et d'importants risques pour les habitants du secteur. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé d'adhérer à *Nièvre Ingénierie* et demandé à ses services techniques de présenter un projet pour la sécurisation du village.

Distributeur de Pain

Nous souhaitions proposer un service de proximité aux habitants de la commune. Vous avez été nombreux à répondre positivement à ce projet et nous vous en remercions. Dans un premier temps, nous avons contacté un fournisseur de distributeur de pain, la société LEDISTRIB, malheureusement aucun boulanger du secteur n'a voulu s'engager. Par la suite, nous avons sollicité 2 boulangers du Cher mais il s'est avéré que financièrement, au vu de la conjoncture, ce n'était pas supportable pour eux, dans l'immédiat (coût très élevé de l'appareil, prix du carburant et distance pour l'approvisionnement...). Toutefois, ce projet est maintenu, même si ce n'est pas dans l'immédiat. Merci pour votre patience et votre compréhension.



Installation de la fibre

La fibre est désormais arrivée à Saint Laurent l'Abbaye ! L'opérateur d'infrastructure sur le secteur est XPFIBRE du groupe Altice (SFR fait partie du même groupe). Si vous souhaitez être raccordé, **A VOUS DE CHOISIR VOTRE OPERATEUR ET DE LE SOLLICITER** pour intervenir chez vous.

Pour information, Orange n'est plus l'opérateur historique depuis le 1er janvier 2022. Cela signifie qu'il n'a plus l'obligation de maintenir le réseau cuivre.

Rénovation des toitures de l'abbaye



Notre abbaye est un monument classé qui doit faire l'objet de travaux réguliers pour la conserver en état de sécurité et limiter sa dégradation. La rénovation des toitures nord-ouest et nord-est du transept doit être envisagée... Dans cette perspective l'Association pour la Sauvegarde et la Protection de l'Abbaye et du Site a candidaté à la 3^{ème} édition du *Budget participatif nivernais*. Grâce au soutien de 407 personnes (merci à elles!) ayant voté pour notre projet,

l'association se voit ainsi dotée d'un budget de 12.000 € pour le réaliser. La commune sera accompagnée par un architecte spécialisé "Monuments Historiques". Les travaux commenceraient début octobre.

Cimetière

Le Conseil municipal s'est saisi des questions récurrentes relatives au cimetière et a créé le 24 février 2022, une commission de travail. Elle est chargée de réaliser un état des lieux des concessions tombées en état d'abandon manifeste et de mettre en place une procédure de reprise. Il est également envisagé la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium.

N'oubliez pas...

En cas d'absence prolongée...

Prévenez vos voisins et amis et pensez, le cas échéant, au service de veille assuré par la gendarmerie nationale qui vous préviendra en cas d'effraction. Pour bénéficier de ce service, contactez la gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ.

Gendarmerie
Route d'Antibes
58150 Pouilly-sur-Loire
☎ : 03 86 39 11 72

L'été... nous vivons dehors ! Pensons à nos voisins...



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Horaires de la déchèterie de Saint-Quentin-sur-Nohain

Du 1er avril au 30 septembre, la déchèterie est ouverte aux horaires suivants :

- Lundi et jeudi : 13h30 - 18h30
- Mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h30

Deux autres déchèteries (Cosne-sur-Loire et Donzy) sont également accessibles. N'oubliez pas votre carte d'accès.

Cosne-sur-Loire : Route d'Alligny, RD 14
☎ : 03 86 26 05 83

Donzy : Route de Ste Colombe
☎ : 03 86 39 36 43

Evènements durant l'été...



Visite guidée de l'abbaye de Saint Laurent en collaboration avec l'office du tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire : **le 23 juillet ainsi que les 6 et 16 août.**

17-18 septembre : Evènement organisé par l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Abbaye et du Site dans le cadre des **journées du patrimoine**. Renseignement auprès de Geneviève LEGUAY : 03 86 26 13 84 / 06 76 64 23 73 ou Patrick PERNET : 06 07 91 49 95



Vide greniers organisé par le Comité des fêtes (sur l'esplanade de l'abbaye) : **le 20 août.**

Restez informés...

Consultez les panneaux d'affichage de la commune, la rubrique "Information" du site ainsi que la page Facebook de Saint Laurent l'Abbaye pour tout savoir des informations estivales.

Bel été à chacun !